

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80246 Numéro SIREN : 483 553 558 Nom ou dénomination : A.F. IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008785

Société en nom collectif A.F. IMMOBILIER

Rapport du Commissaire à la Transformation **Juillet 2022**



Commissariat aux comptes
Expertise-Comptable

BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

20, boulevard Gambetta 30000 NIMES
Tel > 04.66.26.10.10
abeziat@auditbfa.fr



BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT S.A.R.L.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOCIETE EN NOM COLLECTIF A.F. IMMOBILIER

7 Rue Mandajors

30100 ALES

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la société A.F IMMOBILIER, société en nom collectif, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 15 juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

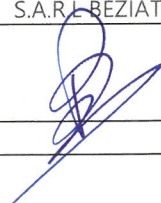
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nîmes, le 27 juillet 2022

S.A.R.L. BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

Aude BEZIAT